



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOFIA DU JEUDI 20 JUIN 2024  
PROCES-VERBAL**

**L'Assemblée générale ordinaire de la Sofia s'est tenue jeudi 20 juin 2024 à la Maison de la Poésie (Paris). Les votes se sont déroulés par voie électronique du 3 au 19 juin et en séance le 20 juin.**

Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Dans le Collège auteurs, les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix, les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix et les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le Collège éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

**Inscrits**

Collège des Auteurs : 12 524 (représentant 57 833 voix)

Collège des Éditeurs : 587 (représentant 3 522 voix)

**Quorum statutaire de 5% des associés :**

Collège des Auteurs : minimum de 627 votants (sur 12 524)

Collège des Éditeurs : minimum de 30 votants (sur 587)

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, s'agissant de l'adoption des résolutions et des élections au Conseil d'administration, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués sous constat d'huissier.

**Votants :**

Collège des Auteurs : 1 915 votes exprimés (représentant 9 620 voix)

Collège des Éditeurs : 192 votes exprimés (représentant 1 152 voix)

**1<sup>ère</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2023 et affectent le résultat de -83 657 € en report à nouveau.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 508 voix	Contre : 49 voix	Abstention : 1 063 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 020 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 132 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**2<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2023, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 606 voix	Contre : 60 voix	Abstention : 954 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 044 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 108 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**3<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 380 voix	Contre : 119 voix	Abstention : 1 121 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 996 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 138 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés par collège.**

**4<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 405 voix	Contre : 75 voix	Abstention : 1 140 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 020 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 126 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**5<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2023 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (10,68 %), pour la gestion de la copie privée numérique (7,49 %) et pour la bonne administration de son action culturelle (11,56 %).

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 975 voix	Contre : 275 voix	Abstention : 1 370 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 966 voix	Contre : 30 voix	Abstention : 156 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**6<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2023 de sommes non réparties pour un montant total de 1 292 372 €, conformément à la politique générale adoptée par l'Assemblée générale de la Sofia en juin 2019.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 957 voix	Contre : 263 voix	Abstention : 1 400 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 954 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 180 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**7<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les modifications de l'article 13 du Règlement général adoptées par le Conseil d'administration du 7 mars 2024.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 161 voix	Contre : 88 voix	Abstention : 1 371 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 882 voix	Contre : 42 voix	Abstention : 228 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**8<sup>e</sup> résolution** : Le mandat du Cabinet SEGESTE, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la décision collective ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale décident de renouveler le Cabinet SEGESTE pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision collective qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 361 voix	Contre : 63 voix	Abstention : 1 196 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 020 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 126 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**9<sup>e</sup> résolution** : Le mandat de Madame Sylvie THIZON, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la décision collective ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale décident de pas la renouveler dès lors qu'elle n'exerce plus cette profession. Les associés de la Sofia approuvent la désignation de Madame Nathalie BONNET en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision collective qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 369 voix	Contre : 60 voix	Abstention : 1 191 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 026 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 120 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**